

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 232-22 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE DÉPÔT ET L'ANALYSE D'UNE DÉROGATION MINEURE PAR LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 18 janvier 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 24<sup>e</sup> janvier deux mille vingt-trois.**



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Émilie Gagné,

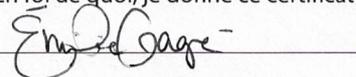
(Prénom et nom)

Directrice générale et greffière-trésorière,

(Poste)

de la municipalité ou ville de Saint-Alfred, certifie avoir  
publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil,  
le 24 janvier 2023 entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2023.



Signature